

Allô la ville, ici la campagne : la femme dans la communauté rurale

Autor(en): **Bastardot, Y.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALLO LA VILLE,
ICI LA CAMPAGNE

Le monde du travail

LA FEMME DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE

Mère Royaume et féminisme

Si, au cours des années trente, vous aviez demandé à un paysan de définir le rôle de la femme dans la communauté rurale, il vous aurait regardé, interloqué, aussi surpris que s'il avait eu à s'exprimer sur le cycle des saisons ou la germination du blé, autant de choses immuables et éternelles sur lesquelles on ne s'interroge pas.

Car dans cette société d'alors, constituée par des familles de type patriarcal, la femme vivait selon les préceptes de saint Paul, soumise à son mari et consacrée aux siens. Et personne ne lui aurait imaginé une autre destinée.

C'est à n'en pas douter ce que vous auriez dit votre interlocuteur qui aurait tout au plus admis qu'en de très rares occasions — généralement lorsque l'homme ne peut se substituer à la femme — la communauté faisait appel à elle pour quelques fonctions mineures: c'était par exemple le rôle de «dame de couture» dont les doigts agiles et bénévoles venaient doubler ceux de la maîtresse d'ouvrage, de monitrice d'école du dimanche ou de titulaire de l'harmonium dans les paroisses dont le chantre avait déclaré forfait.

Et voilà ce qu'en cherchant bien votre interlocuteur des années trente aurait trouvé pour définir le rôle de celle qu'il appelle selon les occasions «sa moitié» ou «son gouvernement», se gardant bien dans les deux cas de lui octroyer l'ombre d'une prérogative.

Et si vous aviez affirmé à ce citoyen qu'un jour peut-être les comptes de commune seraient tenus par une femme, qu'une autre femme siégerait à la municipalité et que le «patboss» porterait jupe, il vous aurait répondu, s'il avait eu des lettres: «Les femmes sont l'âme de toutes les intrigues: on devrait les reléguer dans leur ménage et les salons du gouvernement devraient leur être fermés». Il aurait ainsi parodié Napoléon qui exprimait en ces termes la confiance et l'estime qu'il portait à la femme.

Lente intégration dans la vie publique

L'émancipation de la citadine et son intégration dans la vie civique ont été acceptés finalement comme une évolution naturelle: la ville qui voyait avec quelle maestria elle s'imposait dans les secteurs les plus divers admit sans trop de réticence sa participation à la vie publique. A la campagne, où tant de générations n'avaient vu en elle que la gardienne du foyer, la femme eut grand-peine à se libérer du poids des traditions. Et l'homme, marqué lui aussi par certains préjugés, ne stimulait guère son ardeur civique. Lorsque par exemple les conseils généraux de nos petites communes rurales furent accessibles aux citoyennes, on leur manifesta souvent un accueil mitigé. Et je sais plus d'un cas où des femmes pourtant animées des meilleurs sentiments, ne firent qu'un passage de météorite au sein de l'exécutif devant l'attitude de leurs collègues masculins. Les premiers pas sur le chemin de la politique ne furent pas toujours aisés. Il est donc d'autant plus heureux de constater aujourd'hui qu'avec les années, et bien des preuves à l'appui, les préjugés ont fait place à l'estime. Avec courage, les femmes rurales ont accepté des charges publiques: boursière communale, greffière, membre d'une municipalité.

Souvent sans formation particulière, riches parfois du seul bagage d'une culture primaire, elles se sont mises à l'œuvre avec un mérite que nous aimerions relever ici.

L'une d'elles, mandatée par une organisation féminine dans un groupe d'études foncières me disait: «Voyez-vous, on absout d'avance l'homme qui ignore certaines choses, qui se retranche dans un mutisme absolu ou qui émet quelques inexactitudes. Mais à la femme, on ne pardonnera rien. Elle devrait tout comprendre, tout savoir, avoir réponse à tout. Aussi, ajoutez-elle, pendant nos séances de travail, je vis le stylo à la main. Je note inlassablement les mots qui m'échappent, les termes inconnus. De retour à la ferme, mon mari et moi piochons dans le dictionnaire, cherchant à mieux comprendre pour mieux servir.

La boursière communale

Il faut être championne de l'organisation et virtuose de planification ménagère pour être à la fois paysanne, mère de famille nombreuse et responsable d'une fonction publique. Ce cumul n'a pas empêché une boursière communale de nous consacrer quelques instants pour nous faire part de ses expériences.

«Il y a huit ans, nous dit-elle, le poste de boursière communal de mon village était à pourvoir. Comme personne ne semblait s'y intéresser, j'ai posé ma candidature. C'était à la fois une sorte de défi que je lançais à mon mari qui ne m'imaginait pas capable de tenir une comptabilité et un moyen de me sortir de mes préoccupations ménagères. Comment mon mari a réagi? Favorablement. Mais en me laissant entendre qu'il ne me fallait compter que sur moi-même. Comme j'étais seule sur les rangs, ma candidature n'a soulevé aucune passion parmi mes concitoyens.

Avant mon mariage, j'étais dans l'enseignement. A part le sens psychologique que développe cette profession, je ne me sentais nullement

préparée à ma nouvelle activité. Tout était à apprendre. Dès que j'ai été nommée, j'ai suivi un cours spécialisé pour boursiers.

Il est difficile de dire avec précision combien de temps je consacre à ce travail annexe. La tenue des comptes communaux — même ceux d'une petite commune de 149 habitants — exige un travail constant et minutieux. Si certaines périodes de l'année sont calmes, d'autres par contre sont très chargées. Les derniers jours de décembre m'apportent un travail considérable avec le bouclage des comptes. Comme il me faut une tranquillité absolue (je n'ai pas de machine à calculer) je travaille le soir lorsque les enfants sont couchés. Pour une mère de famille, ce travail offre le grand avantage de pouvoir être fait chez soi, sans nécessiter de fréquentes sorties. Trois fois par an seulement, pour l'établissement du budget, le bouclage des comptes et le règlement des comptes inter-communaux, je prends part aux séances de la municipalité. Ce travail m'apporte davantage sur le plan social qu'intellectuellement. Je suis vivement intéressée par tous les problèmes qui se posent à une petite commune. Et comme je vous l'ai dit, cette activité représente un heureux dérivatif à mon travail de mère de famille.

Elever sept enfants, diriger un ménage agricole et accepter une charge publique avec toutes les responsabilités qu'elle comporte, vous avouerez avec moi que c'est prendre très sportivement part à la vie du pays.

La greffière municipale

Depuis six ans, Mme M. est greffière d'une commune rurale essentiellement agricole: 79 ménages et un total de 257 habitants.

Mariée et mère d'un grand fils, elle accepta cette fonction afin d'élargir son horizon. Sans formation particulière, elle suivit au moment de sa nomination un cours de dactylographie et s'initia aux nombreuses tâches qui l'attendaient.

«Mon travail consiste, nous dit-elle, à tenir les procès-verbaux des séances de municipalité et d'assurer la correspondance courante. Activité quasi quotidienne, j'y consacre près de deux heures par jour.

D'autres tâches à effectuer avec précision et ponctualité m'attendent dans la tenue de divers registres: registre civique que les mouvements de population modifient sans cesse, rôle des contribuables à confronter périodiquement avec celui de la commission d'impôts. L'établissement des actes d'origine est aussi de mon ressort.

J'ai dû me mettre au courant de toute la procédure à suivre lors d'une mise à l'enquête de construction sur le territoire communal et me préoccuper des problèmes de l'assurance-incendie.

Le dernier recensement dont j'étais la seule responsable pour le territoire communal m'a donné un énorme travail.

Tous les quatre ans, le Département organise à l'intention des secrétaires municipaux des cours de recyclages donnés par des juristes, des agents d'affaires, etc. Ils nous mettent en face des problèmes parfois complexes que nous avons à résoudre et nous tiennent au courant des modifications.

Pour ma part, je souhaiterais des cours moins académiques, touchant à l'aspect pratique de notre travail, comme par exemple le classement et le tri de la papeterie administrative de plus en plus dense.»

Y. Bastardot.

La confectionneuse de lingerie de messieurs

Elle confectionne des chemises de jour et de nuit, ainsi que des pyjamas pour messieurs, en majeure partie en tissu.

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, habileté manuelle, tempérament calme, bonne représentation spatiale, sens des formes et des couleurs, imagination, goût pour la mode, propreté et force manuelle. Contre-indication: transpiration des mains.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum d'entrée en apprentissage. — 16 ans.

Durée de l'apprentissage. — Une année et demie.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Première année. — Initiation au maniement, à l'emploi et à l'entretien des outils, des instruments, des machines à coudre et des machines spéciales par collaboration de l'apprentie aux divers travaux. Exercices de couture à la machine. Exécution de travaux de détail sur pièces de lingerie, soit à la main: pose de boutons, confection de brides et de boutonnières; soit à la machine: coutures, exécution d'ourlets, de pattes de manches, d'empèchements, pose des coins et de parements. Pose de poches, de plastrons, de manches et de manchettes. Exécution et pose de biais et de cols. Confection de chemises de jour entières, simples. Contrôle des mesures des pièces de linge pour la détermination de la taille.

Dernier semestre. — Confection de cols. Confection de modèles compliqués tels que chemises de nuit à passepoil, chemises de jour à plastron, pyjamas. Collaboration dans l'atelier de coupe et dans celui de repassage, pour initiation aux principes fondamentaux de la coupe et du repassage d'après commande.

Connaissances professionnelles. — Dénomination, propriétés, signes distinctifs et emploi des étoffes et fournitures les plus communément utilisées. Utilisation et entretien des machines et des instruments. Les diverses manières de coudre, les méthodes et techniques de travail. La prévention des accidents et des maladies inhérents à l'exercice de la profession.

Certificat de capacité. — La candidate qui a subi avec succès l'examen de fin d'apprentissage reçoit le certificat fédéral de capacité attestant que sa titulaire est une confectionneuse qualifiée de lingerie de messieurs.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Grande en particulier en Suisse alémanique (et presque exclusivement).

Perspectives d'avenir. —

La confectionneuse de lingerie de messieurs qualifiée et douée peut obtenir de l'avancement en devenant contremaitresse coupeuse, directrice adjointe, voire directrice d'atelier ou de grand de maison. Elle aura des débouchés en Suisse alémanique. Cependant, si elle désire s'établir en Suisse romande, elle sera la bienvenue parmi la foule de nos jeunes mariées qui ne savent pas coudre et cherchent en vain des couturières capables de transformer des chemises d'hommes, de remplacer des cols usés ou de raccourcir des manches.

Syndicat défendant la profession. — La F.C.T.A.

L'offre. — Un métier sympathique pour la femme qui aime le beau linge et a le sens et le goût de la mode et de l'élégance masculine.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Dépend des ateliers. En général, 45 heures par semaine.

Congés. — Trois semaines par an.

Salaires. — Extrêmement variables, car ils dépendent non seulement des capacités de la confectionneuse, mais encore des maisons qui engagent. La base peut être de 800 francs environ, mais une directrice d'atelier touche autour de 2000 francs. La confectionneuse qui s'est établie à son compte, elle, fait ses prix et peut les monter selon la demande (qui peut être grande, surtout dans le secteur transformation).



pour vos livraisons à domicile

26.12.00 drugstore

pharmacie principale